

Synthèse d'Analyse – Abordage du Ponant

Vision sécuritaire maritime

Par Julien S. DUVAL – le 20/04/2008

PRIMO / Point de situation

Le récent abordage du Ponant vient rappeler la nécessité d'une réflexion globale stratégique et opérationnelle de mise en place de contre-mesures face au développement, de plus en plus rapide, des menaces asymétriques maritimes et de la recrudescence de la piraterie au large de la Corne de l'Afrique et en Asie depuis ces deux dernières années.

Cette attaque vient rappeler l'existence, dans la région, d'une menace pirate avérée. Une piraterie qui se veut opportuniste par la petite fréquence de ses actions mais bien organisée. L'abordage du Ponant a mis le doigt sur l'existence de réseaux pirates structurés ayant la capacité et les moyens d'agir en haute mer et fonctionnant en binôme avec des réseaux terrestres capables d'évoluer en pleine autonomie.

SEGUNDO / Vision stratégique et opérationnelle

Stratégiquement, l'existence d'une telle piraterie contraint les Etats à élaborer la mise en place des mesures de lutte efficaces. L'abordage du Ponant doit d'ailleurs être perçu comme une aubaine pour les forces de projection françaises qui se voient donner l'opportunité de légitimer et de renforcer leur présence dans cette zone stratégique indispensable aux commerce et échanges mondiaux.

Dans un tel contexte, la principale solution opérationnelle est la mise en place d'une « Force de Réaction rapide ». En terme de lutte opérationnelle, il est primordial pour les Etats de mettre en place un système basé sur la répression et la capture des acteurs pirates plus que sur la dissuasion. Il est nécessaire d'appréhender tout acteur pirate avant qu'il ait la possibilité de quitter la haute mer et de se protéger dans les eaux territoriales d'un Etat complaisant, ce qui selon le droit international maritime,

empêche toute poursuite sauf en cas de flagrant délit. C'est à ce niveau que les capacités et moyens dont disposent des structures telles SECOPEX et CSA International, ont un rôle majeure à jouer.

De source sûre au sein de l'EMA français, l'étude de l'utilisation des moyens opérationnels mis à disposition dans le cadre de l'Initiative de sécurité contre la Prolifération (ISP) est actuellement à l'étude. L'ISP autorise la présence de forces de projection dans les zones maritimes sensibles et permet l'abordage et le contrôle de toutes embarcations considérées comme suspectes. Ce principe s'appliquant parfaitement dans le contexte de la piraterie maritime. Néanmoins l'utilisation de l'ISP demande de gros moyens opérationnels. Par ailleurs, l'ISP a une vocation dissuasive, et comme dit précédemment, dans le cadre de la lutte contre la piraterie, la dissuasion apparaît comme un effet non souhaitable puisqu'il est nécessaire d'appréhender les pirates pour mettre à jour leurs réseaux et enrayer le phénomène à la source et non de les garder terrés en appliquant un système de dissuasion.

Néanmoins, il est par contre indispensable de comprendre que l'intervention française et l'arrestation des pirates ayant aborder le Ponant n'a été possible que parce que la Somalie est un « No man's land » diplomatique. La pénétration de leur espace souverain étant facilité et quasi libre dans ce contexte.

C'est parce qu'il est opérationnellement impossible aux forces étatiques de pouvoir contrôler entièrement l'espace maritime et que le droit international maritime permet aux pirates de jouir d'une certaine protection de par ses faiblesses et limites, que le recours aux compagnies de sécurité privées se présente comme une solution.

TERTIO / Le recours aux compagnies de sécurité privées

Les compagnies de sécurité privées (CSP) se doivent de convaincre les armateurs et compagnies d'assurance de la nécessité d'intégrer des solutions dynamiques privées dans la lutte contre les menaces asymétriques maritimes, d'autant plus que le recours aux CSP par le secteur privé, ne vient que renforcer le travail opérationnel des Etats

impliqué dans la lutte contre la piraterie maritime. La réaction étatique face à ce fléau de plus en plus violent est encore en cours d'élaboration ce qui laisse le champ libre aux CSP de pouvoir prendre part à la mise en place de solutions sécuritaires concrètes, dynamiques et professionnelles. Les CSP sont plus flexibles, plus discrètes, plus volontaires et bien plus dynamiques.

Les solutions pouvant être proposées aux armateurs et compagnies d'assurance maritimes pouvant être de l'ordre de :

- La formation des équipages ;
- Des enquêtes de background sur les marins embarqués ;
- Proposition de solutions de sécurité matérielle et/ou humaine embarquées ;
- Proposition d'« analyse risque navigation/rapport de veille sécuritaire maritime » avant chaque traversé de zone sensible ;
- Et de nombreuses autres possibilités adaptables et applicables à chaque situation donnée....

La vision sécuritaire des armateurs et assureur est de plus en plus sensible et les CSP telle SECOPEX ont la possibilité d'offrir un large panel de service en la matière. Des services préventifs, dissuasifs ou « post-agression » et cela grâce à sa base de donnée d'hommes de confiance, discret et expérimenté.

QUATRO / Conclusion

La réaction des acteurs de sécurité publique et la création d'une offre privée dynamique face à une demande grandissante se doivent d'être rapides. Il est impératif de se poser les bonnes questions pour arriver à un résultat concret et réussir à se placer comme une structure qui propose des solutions qui n'entravent pas le travail des forces armées, seules habilitées à appliquer une réponse violente en cas d'agression, ainsi que des solutions professionnelles, dynamiques et efficaces et qui s'inscrivent dans le respect du droit.